

**Débat public sur le projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes
Réunion de proximité
Saint-Martin-en-Campagne, le 29 juin 2010**

Accueil

Les échanges sont animés par Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Alain BRISAC remercie Monsieur le Maire de Saint-Martin-en-Campagne pour son accueil.

Bernard DEFOY souhaite à tous que les échanges s'avèrent fructueux.

Alain BRISAC explique que la CNDP doit être saisie par tout maître d'œuvre d'un projet d'envergure nationale dont le budget prévisionnel dépasse 300 millions d'euros, afin qu'un débat puisse précéder la mise en œuvre du projet. La Compagnie du Vent s'inscrit dans ce cadre : le débat doit permettre d'évaluer l'opportunité de l'installation d'un parc éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde et la pertinence du projet des Deux Côtes présenté par La Compagnie du Vent.

Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public

Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public

Thierry MASNOU, membre de la Commission Particulière du Débat Public

.I Opportunités de l'éolien en mer

Alain BRISAC explique que l'implantation d'un parc éolien en mer s'inscrit dans le contexte du Grenelle de l'environnement. Il a en effet été défini un objectif de 25 000 mégawatts d'électricité d'origine éolienne d'ici l'année 2020, dont 6 000 mégawatts en mer.

La technique de l'éolien en mer a atteint un stade de maturité, mais peut encore être améliorée. D'ailleurs, le contexte *offshore* offre un certain nombre d'atouts par rapport à l'éolien terrestre, puisque le vent se montre plus constant en mer, et que les mâts des éoliennes maritimes seront construits plus hauts que ceux des éoliennes terrestres. L'éolien représente une source d'énergie autonome, mais toutefois plus chère en raison de son caractère novateur. Ce surcoût est actuellement supporté par les consommateurs d'électricité.

Alain BRISAC énumère également les craintes qui ont été formulées quant à l'impact du projet sur la pêche, le tourisme, la navigation de plaisance, le paysage, et la faune. Tous ces motifs

d'inquiétude, ainsi que la précipitation dénoncée par certains, doivent selon ces derniers conduire au report de ce projet.

.II Impact sur la pêche et les emplois

Chantal SAYARET souligne la richesse des ressources halieutiques, qui a contribué au développement d'une importante activité de pêche puisque la Normandie comprend 136 navires. Les pêcheurs craignent que le projet Large ne bouleverse les migrations des bancs de poissons, ainsi que les frayères, notamment à l'occasion des phases de construction et de démantèlement. Certains pêcheurs ont en revanche souligné les potentialités du projet en terme d'emplois de marins spécialisés et bien rémunérés. La Compagnie du Vent, en réponse à ces craintes, précise que les modalités de chalutage dans le parc seront définies par une Grande Commission et affirme que l'éolien offshore en France permettrait de créer environ 6 000 emplois directs, sans compter les emplois indirects. 84 entreprises normandes et picardes se sont d'ailleurs montrées intéressées par l'activité que le projet pourrait générer. La Compagnie du Vent confirme que le projet créerait de 1600 à 1900 emplois pendant la phase de construction (dont 650 à 900 emplois directs) et 150 emplois pérennes pendant la phase de maintenance (dont 50 emplois directs). Il demeure tout de même une forte réticence des pêcheurs à l'encontre du projet, car ils affirment vouloir rester pêcheurs et refuser tout assistantat.

.III Impact sur la faune et la flore

Thierry MASNOU indique que les incidences seraient importantes, notamment pendant la phase des travaux, en raison du phénomène de panache turbide. De plus, la Manche constitue un couloir migratoire très important. Toutefois, l'exemple danois montre un impact limité de la présence d'éoliennes sur les accidents impliquant éoliennes et oiseaux. Par ailleurs, La Compagnie du Vent assure que les études qu'elle a financées et menées figurent parmi les plus approfondies jamais conduites. Celles-ci ont contribué à faire progresser la recherche sur la faune de la Manche.

.IV Impact sur le paysage, le tourisme et les autres activités

Thierry MASNOU explique que les estimations de La Compagnie du Vent ont été contestées, de même que les photomontages présentés. Les riverains potentiels du parc éolien refusent catégoriquement, pour la plupart, que le paysage ne soit bouleversé par celui-ci. De plus, l'influence sur le tourisme est perçue comme extrêmement négative. Non seulement la préservation de l'environnement serait remise en cause, mais les risques pour la navigation s'en trouveraient accrus. Quant à l'immobilier, certaines baisses auraient été constatées depuis l'annonce de la construction du parc éolien. Patrick Martin, président de la communauté de communes de Caux, rappelle à l'inverse qu'il y a 30 ans, les propriétaires de Penly avaient redouté de perdre de l'argent, allant même jusqu'à vendre rapidement leur maison. Aujourd'hui l'immobilier grimpe en flèche et n'a pas connu de baisse.

La Compagnie du Vent estime que la construction du parc ne générerait aucun déplacement de sédiments capable de modifier le trait de côte. Par ailleurs, elle s'est montrée favorable à une éventuelle participation des habitants de la zone concernée à l'investissement.

Echanges avec le public

Guillaume BLAVETTE rappelle qu'il avait été prévu d'organiser un débat portant conjointement sur le projet d'EPR de Penly et le projet de parc éolien des Deux Côtes. Les maîtres d'œuvre assurent que l'énergie fournie par les nouveaux projets pourrait être acheminée par les actuelles lignes à haute tension : Guillaume BLAVETTE remet en cause cette affirmation. De surcroît, il préférerait que l'argent utilisé pour développer les exportations d'électricité soit employé pour assurer la reconversion des pêcheurs.

Patrick MARTIN déclare que la Communauté de Communes du Petit Caux a voté une délibération favorable au projet car le Conseil Communautaire a estimé que le projet de parc éolien n'empêchait ni le développement, ni le tourisme. « En 2006 nous avons accueilli les premières éoliennes terrestres, on serait heureux d'accueillir les premières éoliennes marines ».

Thierry MASNOU confirme que la CPDP avait souhaité organiser une réunion commune pour évoquer l'EPR et le parc éolien, mais ce souhait n'a pu se concrétiser. S'agissant des lignes électriques, RTE affirme qu'elles suffiraient aux deux projets.

Pierre LAGANDRE explique que les prévisions montrent que les installations existantes ne suffiront pas à satisfaire les besoins énergétiques des années à venir, c'est pourquoi il est important de développer les énergies renouvelables. Par ailleurs, il ajoute que RTE n'a pas sollicité La Compagnie du Vent pour le moindre rallongement de ligne électrique.

Gérard BILON salue la prise en compte par la CPDP des points manquant aux précédents enseignements. Il évoque cependant le problème de sécurité généré par la présence du rail maritime de la Manche. Ce risque a été confirmé par un expert du Plan POLMAR, qui a assuré que la marée noire est rendue de plus en plus probable avec l'intensification du trafic et le vieillissement des navires. De plus, en cas de marée noire, la centrale nucléaire de Penly se trouverait dans une situation dangereuse car l'eau de mer polluée ne pourrait plus servir pour le refroidissement des réacteurs.

Nicole NICOLAS témoigne de son expérience lors de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz et doute de l'implication de La Compagnie du Vent dans le nettoyage des côtes en cas de marée noire.

Jean-Mathieu KOLB assure que La Compagnie du Vent a étudié les enjeux de sécurité maritime en se basant sur une norme européenne extrêmement conservatrice. Le risque apparaît très faible et tout à fait acceptable au regard de cette norme qui ne tient pas compte des moyens d'intervention et de secours.

Monsieur NICOLAS rappelle que si La Compagnie du Vent mentionne la probabilité d'un accident tous les 110 ans, la réalité des catastrophes contemporaines témoignent d'une fréquence bien plus élevée.

Pierre LAGANDRE rappelle que la norme utilisée fait foi auprès des administrations chargées de délivrer les autorisations d'exploitation. De plus, le développement de l'éolien contribue à la réduction du nombre de pétroliers en circulation.

Débat sur le projet de La Compagnie du Vent

Rappel des propositions de La Compagnie du Vent

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIES

Pierre LAGANDRE présente la Compagnie du Vent et indique que celle-ci a choisi d'être présente sur l'ensemble de la vie des projets éoliens.

Jean-Mathieu KOLB explique que, suite aux réunions thématiques, La Compagnie du Vent a souhaité énoncer un certain nombre de propositions lors des réunions locales. Ainsi, elle souhaite privilégier les compétences et savoir-faire locaux et s'est basée sur les expériences étrangères afin d'optimiser le recours aux entreprises locales. La construction du parc éolien pourra générer 1600 à 1900 emplois sur trois ans et son exploitation 150 emplois sur trente ans. S'agissant de la pêche, la Compagnie du Vent souhaite préciser, en concertation avec la communauté des pêcheurs, la zone d'implantation du parc et créer une zone réserve halieutique. Jean-Mathieu KOLB ajoute un certain nombre de propositions concernant le tourisme et la plaisance, ainsi que la protection de la faune et la chasse. Ainsi, il est notamment envisagé de constituer une instance partenariale, sur le modèle d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique).

Echanges avec le public

Pascal CRIBIER évoque la beauté des paysages et réclame que l'horizon demeure libre, sans être masqué par des forêts d'éoliennes.

Guillaume BLAVETTE souhaite savoir dans quelle mesure La Compagnie du Vent peut s'adresser aux établissements secondaires de Dieppe, et estime que le projet des Deux Côtes peut représenter une aubaine s'il apporte des emplois au bassin d'emploi dieppois.

Jean-Mathieu KOLB précise les domaines de compétences dont aura besoin La Compagnie du Vent : électrotechnique, électromécanique et électricité. Par ailleurs le port de Dieppe peut s'avérer attractif car il possède déjà une expérience de la logistique d'éoliennes. L'implantation d'une base de maintenance est également envisagée, en partie à Dieppe et en partie au Tréport.

Pierre LAGANDRE affirme que La Compagnie du Vent se montre intéressée par toute proposition qui permettra de maximiser l'impact et les retombées du projet sur le bassin d'emploi.

Bernard DEFOY souhaite savoir où seront construites les éoliennes, et craint que La Compagnie du Vent ne privilégie la moins-disante des offres qui lui seront présentées dans le cadre d'appels d'offres.

Jean-Mathieu KOLB confirme que La Compagnie du Vent ne recourra pas à des industriels français pour la seule raison de leur nationalité, si leurs coûts s'avèrent plus élevés. Toutefois, le projet offre une certaine visibilité propre à faciliter la constitution d'une filière industrielle. En Picardie, il existe tout un tissu de sociétés industrielles picardes volontaires, alors que toutes les éoliennes sont

assemblées à l'étranger. Elles pourront donc profiter de l'augmentation exponentielle du marché de l'éolien offshore. De même, la région Haute-Normandie se propose même de créer une filière spécialisée dans l'éolien maritime. Il précise que le seuil de démarrage de la filière se situe autour de 200 nacelles par an pendant 3 ans.

Pascal CRIBIER dénonce l'arrogance et l'inhumanité que matérialisent les éoliennes, et doute que les générations prochaines se montrent ravies par cette occupation arbitraire des mers par l'homme. Il souhaite par ailleurs que La Compagnie du Vent procède à une simulation concrète de l'impact visuel plutôt qu'à des modélisations.

Thierry MASNOU précise que les photos des installations danoises correspondent à la vue réelle, et non à de simples simulations. Elles peuvent être consultées sur le site internet de la CPDP.

Pierre LAGANDRE ajoute qu'il n'a jamais nié l'existence d'un impact du parc éolien sur le paysage. Il souhaite au contraire que les simulations s'avèrent aussi fiables que possible. Concernant les générations futures, il fait remarquer qu'une éolienne se démonte en trois jours, ce qui permettra de se conformer au souhait de ces générations.

Pascal CRIBIER refuse de croire que l'éolien puisse être abandonné une fois qu'il aura été implanté.

Guillaume BLAVETTE dénonce les motivations profondes des opposants à l'énergie éolienne, et cite un article de la revue *Politis* sur ce sujet. Il ajoute qu'il retrouve les mêmes craintes que celles qui avaient été prétextées au XIX^{ème} siècle, à l'époque de la construction de la ligne de TGV Paris-Le Havre.

Débat sur le projet de la Compagnie du Vent

Présentation des impacts locaux du projet

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIES

Paul NEAU présente le Cabinet ABIES, ainsi que le travail de ce cabinet. La perception des éoliennes dépend de nombreux facteurs, dont celui de la visibilité, mais aussi de facteurs personnels, culturels et psychologiques. Il rappelle qu'une éolienne à 14 kilomètres équivaut à une allumette placée à un mètre de l'œil. Cette visibilité dépend aussi de l'orientation des pales. D'ailleurs, en mer, la tour est proportionnellement plus basse que sur terre. Enfin, la visibilité dépend de la luminosité du jour, de la couleur de l'arrière-plan que constitue l'horizon et de la transparence de l'air – compte tenu de ce dernier facteur, les éoliennes ne pourraient être vues de Saint-Martin-en-Campagne que deux jours sur cinq. De plus, il peut être envisagé de nuancer la couleur blanche des éoliennes afin qu'elles deviennent moins perceptibles à l'œil. La rotondité de la Terre constitue également un facteur de réduction de l'impact visuel. Par ailleurs, l'aménagement du parc éolien peut aussi contribuer à une moindre visibilité. Paul NEAU présente ensuite les photomontages élaborés par son cabinet – un retour d'expérience a d'ailleurs permis de vérifier les simulations de visibilité effectuées précédemment. Lors de la réalisation de la future étude d'impact, des simulations plus précises seront réalisées.

Echanges avec le public

Guillaume BLAVETTE souhaite savoir s'il a été envisagé d'espacer davantage les mâts afin que la densité visuelle s'en trouve réduite.

Paul NEAU explique que cela empièterait d'autant sur les espaces de pêche. La zone d'implantation du projet « Large » représente 5% du territoire de pêche des chalutiers du Tréport. Toutefois, si les pêcheurs le réclamaient, ce pourrait être étudié.

Gérard BILON rappelle que le problème se pose bien davantage en termes économiques et sociaux que simplement visuels, notamment pour le Tréport. Tant que ce problème n'aura pas été réglé, la municipalité du Tréport se prononcera contre le projet.

Jean-Mathieu KOLB mentionne une réflexion en cours autour d'un groupement d'entreprises de la région dieppoise et tréportaise.